



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 23 février 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2021.BVD.8985
Classification : Non classifié

Route cantonale n° 244 Niederbipp – Aarwangen – Langenthal – Huttwil Communes de Aarwangen, Bannwil, Langenthal, Schwarzhäusern, Thunstetten 01007 ; réaménagement du réseau routier d'Aarwangen ; crédit d'engagement pour la réalisation

1. Objet

Le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'un groupement de maîtres d'ouvrage composé du canton de Berne et de l'entreprise Aare Seeland mobil SA (ASM). Il est financé par les parties suivantes :

Canton de Berne : infrastructure et remaniement parcellaire (brut)	CHF 107 708 250
Confédération : OFROU et OFAG	CHF 45 484 500
Aare Seeland mobil AG via la Confédération (fonds d'infrastructure ferroviaire)	CHF 39 250 000
Communes d'Aarwangen, Thunstetten et services industriels	CHF 1 657 250
Total	CHF 194 100 000

Le crédit d'engagement demandé de 97,81 millions de francs (coûts totaux de 107,71 millions de francs, moins les frais d'étude de projet déjà approuvés de 9,9 millions de francs) doit permettre de financer les coûts à la charge du canton de Berne (construction de routes et remaniement parcellaire).

La commune d'Aarwangen participera à hauteur d'environ 2,62 millions de francs. Les coûts nets pour le canton de Berne s'élèveront donc à environ 105,09 millions de francs, dont environ les trois-quarts (70,5 millions de francs) pourront être prélevés des avoirs encore disponibles du Fonds cantonal de couverture des pics d'investissement.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Revêtement	5 600 000	12
Superstructure et infrastructure	95 500 000	40
Remaniement parcellaire	3 988 250	-

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
105 088 250	99 138 250	5 950 000	9.3

Explications sur les différents sous-totaux

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

En mio. CHF	Total	Années précédentes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Années suivantes
Selon le présent arrêté	107.71	7.12	0.80	0.50	1.05	2.46	6.77	8.38	80.63
Selon le plan d'investissement 18.08.2021	107.0	7.12	0.26	0.79	1.00	7.01	8.22	12.26	70.34

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Revêtement	685 000
Superstructure et infrastructure	2 387 500
Remaniement parcellaire	-

Dans la comptabilité d'investissement, la route cantonale a une valeur résiduelle de 576 230 francs qui devra être comptabilisée comme amortissement extraordinaire l'année du début des travaux.

Charges d'amortissement annuelles suite au prélèvement sur le Fonds de couverture des pics d'investissement

en mio CHF	Total	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Années suivantes
Amortissement exceptionnel suite au prélèvement depuis le Fonds	70.5	6.3	7.9	12.9	18.8	18.7	5.9	0.0	0.0

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Coûts d'exploitation et d'entretien supplémentaires Contournement	annuellement	2 884 000
Diminution des coûts d'exploitation et d'entretien Langenthalstrasse Aarwangen (cession de route)	annuellement	– 60 000
Total en CHF	annuellement	2 824 000

Cf. chiffre 5.3 du rapport.